

Action 4-11 : Ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux

- (Ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Les services municipaux utilisent encore le brûlage des végétaux, en période de taille, ou d'intempéries générant des déchets végétaux.

L'objectif est de ne plus brûler les végétaux dans les services municipaux.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Faire un diagnostic des tonnages annuels.
2. Amener les déchets dans les déchetteries de la CASA
3. Utiliser le compostage collectif si la fiche 4-12 aboutissait

Porteur de l'action	Comité de pilotage
Communication	Éducation et Sensibilisation importante des particuliers
Partenaires techniques	Services municipaux, CASA
Partenaires financiers pressentis	Mairie, CASA
Indicateurs	Volumes collectés. Respect des règles par les services municipaux
Budget	
Échéancier	
Avancement	

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

<https://wiki.mairie-opio.fr/> - **Commune d'Opio**

Permanent link:

<https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe4:action-4-11&rev=1352993203>

Last update: **06/07/2014, 14:09**

